

Initiative populaire « Fumée passive et santé »

Pour la protection de toutes et tous contre l'exposition à la fumée de tabac
dans les lieux publics intérieurs ou fermés

Conférence de Presse • Invitation Dépôt des signatures à la Chancellerie d'Etat

Mercredi 6 juillet 2005 • 14h30
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, Genève

Dépôt des signatures

A la Chancellerie d'Etat

suivie d'une **Conférence de Presse** à la
Brasserie-restaurant de l'Hôtel-de-Ville
Salle de la Treille - 1^{er} étage - Grand-Rue 39 - Vieille-Ville de Genève

Ce qui est possible à Dublin, à Rome ou à Stockholm l'est aussi à Genève ! La population genevoise aura la possibilité de se prononcer sur ce sujet prioritaire de santé publique.

Pour rappel, notre Comité est composé de citoyennes et citoyens qui se veulent au-dessus de tout clivage politique. Ce Comité s'inscrit dans la démarche de la Convention-Cadre de l'OMS, signée par 168 pays dont la Suisse.

Avec deux associations genevoises spécifiques à la prévention du tabagisme (CIPRET-Genève et OxyGenève), nous vous informerons sur le déroulement de la campagne de récolte de signatures, sur le dépôt des signatures après deux mois seulement de récolte, sur le déjà très représentatif Comité de soutien et sur la suite à donner, ces prochains mois.

Nous nous réjouissons de vous y accueillir. Recevez nos très cordiales salutations.

Pour le Comité d'initiative



Jean Barth

Renseignements complémentaires :

<http://www.prevention.ch/sansfume.htm>

Jean-Barth 022 735 03 62

Me Roland Burkhard 079 337 72 53

Initiative populaire cantonale

Fumée passive et santé

Pour la protection de toutes et tous contre l'exposition à la fumée du tabac dans les lieux publics intérieurs ou fermés

www.oxygeneve.ch Sites officiels de l'Initiative www.prevention.ch/sansfumees.htm

Communiqué de presse - Mercredi 6 juillet 2005

Comme vous le savez, une initiative constitutionnelle, intitulée « Fumée passive et santé », a été lancée à Genève le 4 mai 2005 (date de parution dans la Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève). Son but est la protection de l'ensemble de la population contre l'exposition à la fumée du tabac dans les lieux publics intérieurs ou fermés. Il fallait alors réunir 10'000 signatures en 4 mois, soit jusqu'au 5 septembre 2005. Cette Initiative émane d'un Comité composé de citoyennes et citoyens qui se veulent au-dessus de tout clivage politique et qui s'inscrit dans la démarche de la Convention-Cadre de l'OMS, signée par 168 pays dont la Suisse. Le Comité d'Initiative prenait note du projet de Loi déposé au Grand Conseil genevois, le 5 avril dernier, mais en raison des connaissances actuelles et des besoins urgents de protéger la population, il n'était et il n'est toujours plus temps de tergiverser, mais d'agir en donnant à la population l'occasion de se prononcer démocratiquement sur ce sujet prioritaire de santé publique.

Cette initiative a d'emblée reçu un accueil enthousiaste de la part de la population genevoise. Au vu de l'engouement observé, il a été rapidement envisagé de clore la collecte des signatures à la fin juin-début juillet, soit à mi-parcours du temps officiellement accordé. Fort de l'exceptionnel soutien des électrices et électeurs du Canton de Genève, nous pouvons annoncer aujourd'hui 2 fois plus que le nombre requis de signatures, soit environ 20'000 et le gain de deux mois pour la suite du processus.

Pour préparer la campagne qui va suivre en vue de la votation, le Comité veut mobiliser toutes les énergies et les aides disponibles en donnant la possibilité à chacune et chacun de devenir membre du Comité de soutien. Ce Comité de soutien réunit déjà l'Association Genevoise des Sports (AGS), et des sportifs d'exception comme Dominique Wavre, navigateur et Julien Bill, pilote moto, l'Association des Médecins du Canton de Genève (AMG), le Groupement des Pneumologues Genevois (GPG), le Groupement des Oncologues Genevois (GROG), la Ligue pulmonaire genevoise, des professionnels-elles de la santé, du droit, le Conseil administratif de la Ville de Genève, le Maire, la Conseillère administrative et le Conseiller administratif de la Commune de Chêne-Bougeries, des politiques, ainsi que les deux associations genevoises de prévention du tabagisme, le CIPRET-Genève et OxyGenève, subventionnées par la Direction générale de la santé (DGS) du Département de l'action sociale et de la santé (DASS).

Par ailleurs, à fin mai 2005, nous recevions les premiers chiffres du *sondage érasme® sur la perception de l'interdiction de la fumée dans les établissements publics du Canton de Genève : L'interdiction totale de fumer dans les établissements publics genevois bénéficie d'une grosse cote de popularité. En effet, près de 70% de la population est favorable à une telle mesure, selon une étude réalisée en mai 2005 par l'institut Érasme® portant sur un échantillon représentatif de 606 personnes. Cette étude montre de plus que 80% des non-fumeurs sont favorables à une interdiction totale de fumer, qui obtient aussi l'adhésion de 40% des fumeurs. Le motif invoqué très majoritairement (63%) pour justifier une telle mesure est la protection de la santé des personnes (clients ou employés) contre l'exposition à la fumée passive. Seules 6% des personnes interrogées indiquent qu'une interdiction totale n'est pas justifiée parce que c'est au patron ou au gérant de décider s'il veut interdire la fumée dans son établissement, et un nombre encore plus faible (2%) sont d'avis que les personnes doivent pouvoir être libres de fumer dans ces établissements. Pour plus de la moitié des répondants (52%), la mesure ne modifierait

pas le comportement au niveau de la fréquentation des établissements publics. Pour les autres, 31% fréquenteraient plus souvent les établissements publics et 16% moins souvent. Dans l'ensemble, une mesure d'interdiction totale aurait donc pour conséquence une plus grande fréquentation des établissements publics. Ce dernier résultat est compatible avec les expériences faites dans d'autres pays et d'autres villes qui ont banni la fumée des établissements publics.

ainsi que la répartition de la population genevoise

| | |
|--------------------|-----|
| fumeur régulier | 25% |
| fumeur occasionnel | 9% |
| non-fumeur | 37% |
| ex-fumeur | 29% |

Il faut relever nettement plus de fumeurs parmi les moins de 30 ans (et tout particulièrement de fumeurs quotidiens). Il faudra affiner ces chiffres afin de cibler des campagnes spécifiques.

*Source: Institut Érasme® Étude sur la perception de l'interdiction de la fumée dans les établissements publics du Canton de Genève
Mai 2005

Diverses expériences passées dans certains cantons suisses (St-Gall, par exemple) et notre pratique genevoise du terrain démontrent à l'évidence un décalage entre la volonté de la population d'être protégée de l'exposition à la fumée passive et la prise en considération de celle-ci par une majorité de la classe politique. Nous avons été frappé de plus par le nombre important de fumeuses et fumeurs qui signaient l'Initiative. A notre questionnement sur leur choix, les réponses étaient invariablement de 3 sortes :

- 1) *Cela va m'aider à diminuer ou cesser de fumer.*
- 2) *Maintenant que je sais que la fumée passive est aussi toxique et 100 fois plus dangereuse que l'amiante, il faut protéger les serveuses et serveurs et autres travailleurs des établissements publics.*
- 3) *J'aime ma fumée et pas celle des autres. Je suis d'accord de sortir dehors fumer ma clope pendant 2 minutes afin de ne pas être continuellement dans une atmosphère enfumée.*

Ce qui est possible à Dublin, à Rome ou à Stockholm l'est aussi à Genève !

Nous avons aussi été frappés par le nombre de personnes ne pouvant pas signer à Genève et qui nous ont signifié leur désir que leur Canton de domicile propose aussi une telle Initiative permettant à la population de se prononcer sur leur propre protection contre la toxicité de la fumée passive. A suivre dans les autres cantons, voire au niveau national...

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer nos très cordiales salutations.

Pour les associations genevoises
de prévention du tabagisme

Dr Jean-Charles Rielle,
Médecin responsable du
CIPRET-Genève

Pascal Diethelm
Président d'OxyGenève

Pour le Comité d'Initiative

Jean Barth

Me Roland Burkhard

Annexes mentionnées.

Renseignements complémentaires : <http://www.prevention.ch/sansfumees.htm>

Jean-Barth 022 735 03 62
Pascal Diethelm 079 507 98 02

Me Roland Burkhard 079 337 72 53
Dr Jean-Charles Rielle 078 892 35 61

Initiative populaire « Fumée passive et santé »

Pour la protection de toutes et tous contre l'exposition à la fumée de tabac
dans les lieux publics intérieurs ou fermés

L'initiative est officiellement soutenue par (liste au 6 juillet 2005):

Association Genevoise des Sports (AGS) 

M. Dominique Wavre, navigateur

M. Julien Bill, pilote moto

Association des Médecins du Canton de Genève (AMG) 

Groupement des Pneumologues Genevois (GPG)

Groupement des Oncologues Genevois (GROG)

Ligue pulmonaire genevoise


Dr Michel Starobinski (Hématologie-Oncologie)

Mme Dr Tiziana Farinelli Ebengo

M. Jean-Luc Forni, pharmacien, Président de l'APRET (prévention tabagisme)

Mme Claire Hofmann, diététicienne CRS

Me Christian Pirker

Conseil administratif de la Ville de Genève 

M. Claude Rivoire, Maire

Mme Béatrice Grandjean-Kyburz, conseillère administrative

M. Emile Biedermann, conseiller administratif

Commune de
Chêne-Bougeries

M. Christian Grobet, Député au Grand Conseil, Genève

M. Christian Brunier, Député au Grand Conseil, Genève

M. Pierre Maudet, Conseiller municipal, Genève



Initiative populaire cantonale

Fumée passive et santé

**Pour la protection de toutes et tous contre l'exposition à la fumée du tabac
dans les lieux publics intérieurs ou fermés**

Genève, le 30 mai 2005

Madame, Monsieur,

Unissons nos forces en rejoignant le Comité de soutien à l'initiative

Comme vous le savez, une initiative constitutionnelle, intitulée « Fumée passive et santé », a été lancée à Genève au début du mois de mai. Son but est la protection de l'ensemble de la population contre l'exposition à la fumée du tabac dans les lieux publics intérieurs ou fermés.

Cette initiative a d'emblée reçu un accueil enthousiaste de la part de la population genevoise. Un **Comité de soutien** s'est constitué pour apporter son appui moral et pratique au groupe de citoyennes et citoyens qui a déposé l'initiative. Au vu de l'engouement observé, il est envisagé de clore la collecte des signatures à la fin juin, soit à mi-parcours du temps officiellement accordé - ce qui permettra de gagner deux mois pour la suite du processus. Pour y parvenir et pour préparer la campagne qui va suivre en vue de la votation, nous avons besoin de mobiliser toutes les énergies et les aides disponibles. Nous serions donc heureux et reconnaissants de pouvoir vous compter parmi les membres du Comité de soutien, et de pouvoir, le cas échéant, bénéficier de votre participation pour récolter les dernières signatures qui nous permettront de tenir notre calendrier.

Vous trouverez ci-joint un formulaire d'adhésion, et des feuilles d'initiative que nous vous saurions gré de faire circuler autour de vous ou d'envoyer aux membres de votre organisation. Nous tenons à votre disposition des feuilles d'initiative supplémentaires dans les quantités que vous voudrez bien nous demander.

En vous remerciant par avance pour votre diligence, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.

Pour le Comité d'initiative :

Jean Barth

Pour le Comité de soutien :

Dr Jean-Charles Rielle, CIPRET-Genève
Pascal Diethelm, OxyGenève

Initiative populaire cantonale

Fumée passive et santé

Pour la protection de toutes et tous contre l'exposition à la fumée du tabac
dans les lieux publics intérieurs ou fermés

Adhésion au Comité de soutien à l'initiative

J'adhère au Comité de soutien à l'initiative « Fumée passive et santé »

A titre personnel :

Pour mon organisation :

Nom : _____

Prénom : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

N° postal : _____ Lieu : _____

Adresse email : _____

Commentaire :

Date : _____ Signature : _____

Remplissez, datez et signez le formulaire ci-dessus et envoyez-le à l'adresse suivante :

Comité d'initiative « Fumée passive et santé »
Case postale 282
1211 Genève 4

Initiative populaire « Fumée passive et santé »

Pour la protection de toutes et tous contre l'exposition à la fumée du tabac dans les lieux publics intérieurs ou fermés

La fumée passive tue

La fumée du tabac constitue la principale et la plus toxique pollution de l'air ambiant. La Convention-cadre de l'OMS, premier traité international de santé publique, signé par 168 pays (dont la Suisse) déclare qu'« *il est clairement établi, sur des bases scientifiques, que l'exposition à la fumée de tabac entraîne la maladie, l'incapacité et la mort.* » (Art. 8, al.1). La fumée passive est en effet la cause établie de nombreuses maladies, dont beaucoup sont fatales : cancer du poumon, cancer du sinus, cancer du sein, maladies coronaires, altération vasculaire, induction et aggravation de l'asthme, otites, symptômes respiratoires chroniques, etc. L'exposition à la fumée ambiante du tabac pendant la grossesse provoque des naissances prématurées et un faible poids du bébé à sa naissance.

Un risque largement sous-estimé

Malgré la reconnaissance mondiale et unanime de la nocivité de la fumée passive par les professionnels de la santé publique, en Suisse cette nocivité reste très largement sous-estimée - voire ignorée - par le public, les employeurs (en particulier ceux de la restauration), et les décideurs politiques. Ce phénomène est principalement dû à la désinformation répandue par l'industrie du tabac, qui, pendant plus de trente ans, a trompé le public et a menti, niant la toxicité de la fumée passive alors qu'elle la connaissait parfaitement, sans hésiter pour cela à infiltrer les milieux scientifiques et à soudoyer des professeurs d'université (l'affaire Rylander à Genève en est un exemple). La population paie aujourd'hui dans sa santé les conséquences de cette situation. Les spécialistes mondiaux de la santé publique estiment qu'une personne meurt du tabagisme passif pour 8 qui meurent du tabagisme actif. En Suisse, entre une et trois personnes sont chaque jour tuées par la fumée passive. Malgré cela, pratiquement rien n'est fait pour protéger la population contre l'exposition à la fumée passive : la législation en la matière, tant au niveau fédéral que cantonal, est très indigente.

La protection du personnel

Le personnel des établissements publics est le plus exposé à la fumée passive et il paie un lourd tribut en terme de santé : une augmentation de 50%, voire beaucoup plus dans certains établissements, du risque de cancer du poumon et de maladies cardio-vasculaires. Cela se traduit par une mortalité et une morbidité qui dépasse toutes les normes des professions à risque. Ce personnel a le droit, comme tout autre, de travailler dans un environnement professionnel qui ne mette pas sa santé en péril.

Pour soutenir l'initiative, vos dons sont les bienvenus au CCP 17-728520-6 ; Initiative Fumée Passive et Santé

La protection du public

La santé des personnes qui fréquentent les lieux publics doit aussi être protégée. L'exposition à la fumée passive a un effet cumulatif, et toute nouvelle « dose » d'exposition s'ajoute aux précédentes pour, au bout de quelques années, constituer un grave danger pour la santé. La fumée de tabac ambiante provoque aussi des effets immédiats, qui affectent particulièrement les asthmatiques, les personnes souffrant de troubles respiratoires ou cardio-vasculaires, les enfants en bas âge, et les personnes âgées, qui sont de véritables exclus des lieux publics enfumés. Selon une récente étude de l'Université de Zürich mandatée par l'Office fédéral de la santé publique, en Suisse plus de 25% des personnes évitent toujours ou souvent les établissements publics à cause de leur atmosphère enfumée.

La ventilation ne résout rien

La ventilation n'offre qu'une protection illusoire, coûteuse et très souvent défailante contre la pollution de l'air par la fumée de tabac. Pour obtenir une diminution de cette pollution qui soit tolérable, il faudrait des taux de renouvellement de l'air comparables à ceux d'une soufflerie. Combiné avec la nécessité de chauffer l'air en hiver - ou de le refroidir par grande chaleur - un tel renouvellement représenterait un énorme gaspillage d'énergie. La seule façon valable de supprimer la pollution de l'air ambiant par la fumée de tabac est de traiter le problème à la source, en interdisant de fumer dans des lieux publics intérieurs ou fermés.

Lieux publics sans fumée : ça marche !

Plusieurs pays européens - Italie, Irlande, Malte, Norvège, Suède - ont adopté des législations pour des lieux publics sans fumée. D'autres vont suivre. Dans tous les cas, cela a été une expérience très positive, qui est très bien respectée et a le soutien quasi unanime de la population, y compris chez les fumeurs. Les avantages sont immédiats : réduction de la mortalité, amélioration de la santé du personnel, réduction du tabagisme et diminution de l'incitation des jeunes à commencer à fumer. Tout cela sans aucune atteinte à la bonne marche économique des établissements. De toutes les interventions de santé publique, c'est celle qui permet de sauver de nombreuses vies et d'améliorer la qualité de l'existence tout en réduisant les coûts de la santé.

C'est aussi possible à Genève

Ce qui est possible à Dublin, à Rome ou à Stockholm l'est aussi à Genève ! Nous aussi pouvons libérer les lieux publics de la fumée du tabac et retrouver le droit élémentaire de respirer sans mettre en danger notre santé. Tel est le but de notre initiative.

Initiative populaire cantonale

Fumée passive et santé

Pour la protection de toutes et tous contre l'exposition à la fumée du tabac dans les lieux publics intérieurs ou fermés

Les soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, en application des articles 64 et 65A de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative modifiant la constitution :

Projet de loi constitutionnelle

modifiant la constitution de la République et canton de Genève (A 2 00)

Article unique

La constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, est modifiée comme suit :

Titre XIV Dispositions diverses

Article 178B Protection de l'hygiène publique et de la santé

Fumée passive (nouveau)

¹ Vu l'intérêt public que constitue le respect de l'hygiène publique et la protection de la santé, le Conseil d'Etat est chargé de prendre des mesures contre les atteintes à l'hygiène et à la santé de la population résultant de l'exposition à la fumée du tabac, dont il est démontré scientifiquement qu'elle entraîne la maladie, l'invalidité et la mort.

² Afin de protéger l'ensemble de la population, il est interdit de fumer dans les lieux publics intérieurs ou fermés, tout particulièrement dans ceux qui sont soumis à une autorisation d'exploitation.

³ Par lieux publics dont les locaux intérieurs ou fermés sont concernés, il faut entendre :

- tous les bâtiments ou locaux publics dépendant de l'Etat et des communes ainsi que de toutes autres institutions de caractère public ;
- tous les bâtiments ou locaux ouverts au public, notamment ceux affectés à des activités médicales, hospitalières, parahospitalières, culturelles, récréatives, sportives ainsi qu'à des activités de formation, de loisirs, de rencontres, d'exposition ;
- tous les établissements publics au sens de la législation sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement ;
- les transports publics et les autres transports professionnels de personnes ;
- les autres lieux ouverts au public tels que définis par la loi.

| Nom (en majuscules) | Prénom usuel | Année de naissance | Canton d'origine | Commune électorale | Domicile (adresse complète) | Signature |
|---------------------|--------------|--------------------|------------------|--------------------|-----------------------------|-----------|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

Les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Celui-elle qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b et art 183, lettre d, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électrices et électeurs suivants :

Charlotte Barth, ch. des-Crêts 2, 1222 La Capite ; Arianne Bertholet-Fasel, rte de Bellergarde 88, 1284 Chancy ; Pierrette Birraux, rue Gustave-Muller-Brun 2, 1208 Genève ; Roland Burkhard, rte du Moulin-Roget 9, 1237 Avully ; Martine Collart Burkhard, rte du Moulin-Roget 9, 1237 Avully ; Anne-Marie Cruz, rue de Graman 40, 1241 Puplinge ; Christian Fischele, rue Cherbuliez 7, 1207 Genève ; Verena Graf, rue Lamartine 15A, 1203 Genève ; Yves Jeanmairet, rue Gustave-Moynier 6, 1202 Genève ; Ivar Petterson, rue Peillonex 3, 1225 Chêne-Bourg ; Alain Wenger, rue Henri-Mussard 15, 1208 Genève.

L'office cantonal de la population (rôles électoraux) certifie la validité de _____ signature-s.

Genève, le _____

Le contrôleur : _____

A retourner au plus vite (jusqu'à mi-juillet 2005) à :

Comité d'initiative « Fumée Passive et Santé » - Case postale 282 - 1211 Genève 4

POURQUOI CETTE INITIATIVE ?

- Il est scientifiquement établi que la fumée passive entraîne la maladie, l'incapacité et la mort (Convention-cadre de l'OMS signée par 168 pays dont la Suisse). L'exposition à la fumée du tabac provoque des cancers et des maladies cardio-vasculaires. Elle est 100 fois plus dangereuse que la présence d'amiante dans les immeubles. La fumée passive cause environ 1'000 morts par année en Suisse, soit près du double des décès dus aux accidents de la route !
- Le personnel des établissements publics est le plus exposé. Il doit pouvoir travailler dans un environnement professionnel qui ne mette pas sa santé en péril. Les personnes les plus vulnérables (femmes enceintes, enfants, personnes âgées, personnes souffrant de troubles respiratoires, cardio-vasculaires et allergiques) ainsi que l'ensemble de la population doivent pouvoir fréquenter les lieux publics sans devoir respirer un air contaminé par la fumée du tabac.
- L'interdiction de fumer dans les lieux publics intérieurs ou fermés améliore l'hygiène et la qualité de l'existence ; elle permet de sauver des vies, tout en réduisant les coûts de la santé. C'est pourquoi nous vous invitons à signer notre initiative.

(voir également au verso)

CHANCELLERIE D'ÉTAT

LANCEMENT D'UNE INITIATIVE (*)

Le Comité d'initiative «Fumée Passive et Santé» a informé le Conseil d'Etat de son intention de lancer une initiative populaire cantonale formulée intitulée

Initiative populaire

«Fumée passive et santé»

Pour la protection de toutes et tous contre l'exposition à la fumée du tabac dans les lieux publics intérieurs ou fermés

Les soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, en application des articles 64 et 65A de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative modifiant la constitution:

**Projet de loi constitutionnelle
modifiant la constitution de la République et canton de Genève
(A 2 00)**

Article unique

La constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, est modifiée comme suit:

Titre XIV Dispositions diverses

Article 178B Protection de l'hygiène publique et de la santé Fumée passive (nouveau)

¹ Vu l'intérêt public que constitue le respect de l'hygiène publique et la protection de la santé, le Conseil d'Etat est chargé de prendre des mesures contre les atteintes à l'hygiène et à la santé de la population résultant de l'exposition à la fumée du tabac, dont il est démontré scientifiquement qu'elle entraîne la maladie, l'invalidité et la mort.

² Afin de protéger l'ensemble de la population, il est interdit de fumer dans les lieux publics intérieurs ou fermés, tout particulièrement dans ceux qui sont soumis à une autorisation d'exploitation.

³ Par lieux publics dont les locaux intérieurs ou fermés sont concernés, il faut entendre:

- a) tous les bâtiments ou locaux publics dépendant de l'Etat et des communes ainsi que de toutes autres institutions de caractère public;
- b) tous les bâtiments ou locaux ouverts au public, notamment ceux affectés à des activités médicales, hospitalières, para-hospitalières, culturelles, récréatives, sportives ainsi qu'à des activités de formation, de loisirs, de rencontres, d'exposition;
- c) tous les établissements publics au sens de la législation sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement;
- d) les transports publics et les autres transports professionnels de personnes;
- e) les autres lieux ouverts au public tels que définis par la loi.

(*) Echéance du délai de récolte des signatures: 5 septembre 2005.

Initiative populaire « Fumée passive et santé »

Pour la protection de toutes et tous contre l'exposition à la fumée de tabac dans les lieux publics intérieurs ou fermés

- Vous souffrez de l'atmosphère enfumée qui règne dans les établissements publics genevois et vous préférez souvent ne pas les fréquenter plutôt que de mettre votre santé en péril.
- Vous devez travailler à longueur de journée dans un environnement contaminé par la fumée des clients de votre établissement, vous vous sentez mal après votre travail et avez des quintes de toux la nuit.
- Vous êtes enceinte et n'osez plus aller au restaurant car vous ne voulez pas que les substances toxiques du tabac dans l'air nuisent à votre futur bébé - vous voulez mettre toutes les chances de son côté.
- Vous avez des enfants et n'appréciez pas que leur développement pulmonaire soit entravé par la fumée de tabac qu'ils respirent un peu partout dans les lieux publics.
- Vous souffrez d'asthme ou d'allergie, et pour vous la fumée dans l'air ambiant est un obstacle physique qui vous exclut de beaucoup de lieux de vie sociale.
- Vous êtes fumeur mais vous n'aimez pas être constamment baigné dans un air pollué par la fumée des autres.
- Vous pensez qu'avec les connaissances actuelles sur la nocivité de la fumée passive, il ne s'agit plus de tergiverser : il faut passer à l'action et adopter des mesures de protection vraiment efficace.

Bref, pour vous la situation actuelle de pollution tabagique dans les lieux publics ne peut plus durer.

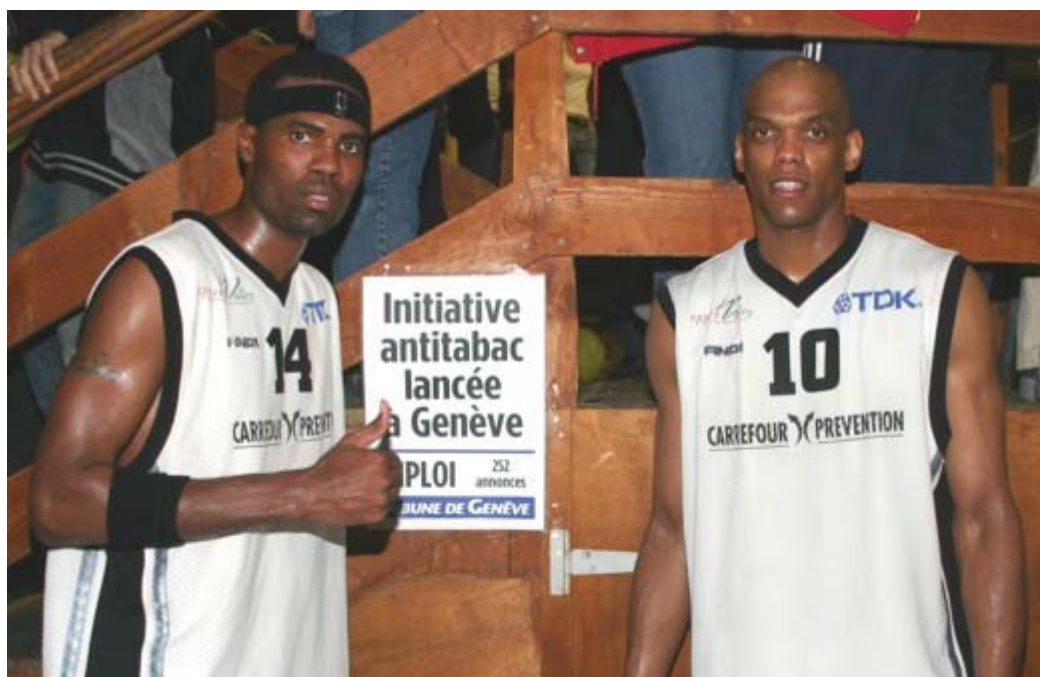
Vous pouvez agir! Vous avez une chance unique de modifier le cours des choses et de faire entendre votre voix.

SIGNEZ L'INITIATIVE!

Le CIPRET-Genève et OxyGenève sont membres du Comité de soutien à l'initiative «Fumée passive et santé»

Initiative populaire « Fumée passive et santé »

Pour la protection de toutes et tous contre l'exposition à la fumée de tabac dans les lieux publics intérieurs ou fermés







La fumée sera bannie de tous les trains suisses

Samedi pour le confort de leur clientèle, les CFF suppriment les wagons fumants

Editorial
La santé contre la liberté

Par Nicolas Meunier

Le confort de la clientèle des CFF est au premier plan. C'est pourquoi, à partir de samedi, les wagons fumants disparaîtront des trains suisses. Cette mesure, qui s'applique à tous les trains, est une victoire pour la santé publique. Elle marque un tournant décisif dans la lutte contre le tabac en Suisse. Les CFF ont toujours été à l'avant-garde des innovations et de la sécurité. Cette fois-ci, c'est la santé qui prime. Les non-fumeurs ne seront plus obligés de supporter la fumée des autres. C'est une mesure qui profite à tous, y compris aux fumeurs eux-mêmes, qui pourront enfin profiter de l'air pur des trains non-fumeurs.

C'est Fini la Fumée

Le tabac sera banni de tous les trains suisses

Le tabac sera banni de tous les trains suisses à partir de samedi. Cette mesure, qui s'applique à tous les trains, est une victoire pour la santé publique. Elle marque un tournant décisif dans la lutte contre le tabac en Suisse. Les CFF ont toujours été à l'avant-garde des innovations et de la sécurité. Cette fois-ci, c'est la santé qui prime. Les non-fumeurs ne seront plus obligés de supporter la fumée des autres. C'est une mesure qui profite à tous, y compris aux fumeurs eux-mêmes, qui pourront enfin profiter de l'air pur des trains non-fumeurs.

Enjeux

Défense de fumer dans tous les trains

Le tabac sera banni de tous les trains suisses à partir de samedi. Cette mesure, qui s'applique à tous les trains, est une victoire pour la santé publique. Elle marque un tournant décisif dans la lutte contre le tabac en Suisse. Les CFF ont toujours été à l'avant-garde des innovations et de la sécurité. Cette fois-ci, c'est la santé qui prime. Les non-fumeurs ne seront plus obligés de supporter la fumée des autres. C'est une mesure qui profite à tous, y compris aux fumeurs eux-mêmes, qui pourront enfin profiter de l'air pur des trains non-fumeurs.

Le Conseil Municipal bannit la fumée de sa buvette

La fumée sera bannie de tous les trains suisses

Le Conseil municipal de Genève a décidé de bannir la fumée de sa buvette. Cette mesure, qui s'applique à toute la ville, est une victoire pour la santé publique. Elle marque un tournant décisif dans la lutte contre le tabac en Suisse. Les CFF ont toujours été à l'avant-garde des innovations et de la sécurité. Cette fois-ci, c'est la santé qui prime. Les non-fumeurs ne seront plus obligés de supporter la fumée des autres. C'est une mesure qui profite à tous, y compris aux fumeurs eux-mêmes, qui pourront enfin profiter de l'air pur des trains non-fumeurs.

Le Matin

JOURNÉE SANS TABAC Unger arrête de fumer!

Le Matin 31 mai 2005

Le chef de la Santé arrête la clope

GENÈVE Denis Fumeral, le directeur Pierre-François Unger ne fume plus à la cigarette

Le Matin 31 mai 2005

GENÈVE

Genève bannit le tabac

A l'occasion de la Journée sans tabac, la Ville décide d'interdire la fumée dans les locaux de l'administration. Entrée en vigueur en septembre. PAGES 22 ET 40

GENÈVE Tabac

La cigarette bannie de l'administration

L'administration genevoise a décidé de bannir la fumée de ses locaux. Cette mesure, qui s'applique à toute la ville, est une victoire pour la santé publique. Elle marque un tournant décisif dans la lutte contre le tabac en Suisse. Les CFF ont toujours été à l'avant-garde des innovations et de la sécurité. Cette fois-ci, c'est la santé qui prime. Les non-fumeurs ne seront plus obligés de supporter la fumée des autres. C'est une mesure qui profite à tous, y compris aux fumeurs eux-mêmes, qui pourront enfin profiter de l'air pur des trains non-fumeurs.

EDITO

Cent fois plus nocif que l'amiante

Le tabac est cent fois plus nocif que l'amiante. Cette mesure, qui s'applique à toute la ville, est une victoire pour la santé publique. Elle marque un tournant décisif dans la lutte contre le tabac en Suisse. Les CFF ont toujours été à l'avant-garde des innovations et de la sécurité. Cette fois-ci, c'est la santé qui prime. Les non-fumeurs ne seront plus obligés de supporter la fumée des autres. C'est une mesure qui profite à tous, y compris aux fumeurs eux-mêmes, qui pourront enfin profiter de l'air pur des trains non-fumeurs.

GenèveActual

L'Hôpital et la Ville bannissent le tabac

L'hôpital et la Ville de Genève ont décidé de bannir le tabac. Cette mesure, qui s'applique à toute la ville, est une victoire pour la santé publique. Elle marque un tournant décisif dans la lutte contre le tabac en Suisse. Les CFF ont toujours été à l'avant-garde des innovations et de la sécurité. Cette fois-ci, c'est la santé qui prime. Les non-fumeurs ne seront plus obligés de supporter la fumée des autres. C'est une mesure qui profite à tous, y compris aux fumeurs eux-mêmes, qui pourront enfin profiter de l'air pur des trains non-fumeurs.

RESTAURANTS Des employés veulent interdire la cigarette

Serveurs contre la fumée

Les serveurs de restaurants à Genève ont décidé de bannir la fumée. Cette mesure, qui s'applique à toute la ville, est une victoire pour la santé publique. Elle marque un tournant décisif dans la lutte contre le tabac en Suisse. Les CFF ont toujours été à l'avant-garde des innovations et de la sécurité. Cette fois-ci, c'est la santé qui prime. Les non-fumeurs ne seront plus obligés de supporter la fumée des autres. C'est une mesure qui profite à tous, y compris aux fumeurs eux-mêmes, qui pourront enfin profiter de l'air pur des trains non-fumeurs.

LE COUPELER

Genève Les lieux publics bientôt non fumeurs?

Initiative antitabac lancée à Genève

EMPLOI 251 personnes

TRIBULINE DE GENÈVE

Offensive antitabac lancée à Genève

Une initiative veut exclure la fumée des lieux publics.

Le tabac, je veux plus le sentir

Le 31 mai, la Journée mondiale sans tabac implique les professionnels de santé dans la prévention.

FUMÉE PASSIVE Cinq cents non-fumeurs meurent annuellement du tabagisme d'autrui

A quand une vraie loi fédérale?

20 Le Matin OPINION

LE CARNET

6 mai 2005

de Peter Buchsenschütz

Cher M^r Charles Poncelet...

Une initiative populaire déclare la guerre à la fumée

Une initiative populaire a déclaré la guerre à la fumée. Cette mesure, qui s'applique à toute la ville, est une victoire pour la santé publique. Elle marque un tournant décisif dans la lutte contre le tabac en Suisse. Les CFF ont toujours été à l'avant-garde des innovations et de la sécurité. Cette fois-ci, c'est la santé qui prime. Les non-fumeurs ne seront plus obligés de supporter la fumée des autres. C'est une mesure qui profite à tous, y compris aux fumeurs eux-mêmes, qui pourront enfin profiter de l'air pur des trains non-fumeurs.

GENÈVE

Des citoyens veulent bannir la fumée des lieux publics clos. Initiative lancée

Une initiative populaire a déclaré la guerre à la fumée. Cette mesure, qui s'applique à toute la ville, est une victoire pour la santé publique. Elle marque un tournant décisif dans la lutte contre le tabac en Suisse. Les CFF ont toujours été à l'avant-garde des innovations et de la sécurité. Cette fois-ci, c'est la santé qui prime. Les non-fumeurs ne seront plus obligés de supporter la fumée des autres. C'est une mesure qui profite à tous, y compris aux fumeurs eux-mêmes, qui pourront enfin profiter de l'air pur des trains non-fumeurs.

GENÈVE

Une initiative demande des lieux publics sans fumée

Une initiative populaire a déclaré la guerre à la fumée. Cette mesure, qui s'applique à toute la ville, est une victoire pour la santé publique. Elle marque un tournant décisif dans la lutte contre le tabac en Suisse. Les CFF ont toujours été à l'avant-garde des innovations et de la sécurité. Cette fois-ci, c'est la santé qui prime. Les non-fumeurs ne seront plus obligés de supporter la fumée des autres. C'est une mesure qui profite à tous, y compris aux fumeurs eux-mêmes, qui pourront enfin profiter de l'air pur des trains non-fumeurs.

«La liberté du non-fumeur prime sur celle du fumeur»

Questions...

Roland Burhard

Le fumeur pourrait être exclu de la législation sur la protection de la santé. Le non-fumeur a le droit de ne pas être exposé à la fumée de tabac. C'est le principe de la liberté de la personne. Le fumeur a le droit de fumer, mais il ne peut pas imposer sa fumée à autrui. C'est le principe de la liberté de la personne. Le non-fumeur a le droit de ne pas être exposé à la fumée de tabac. C'est le principe de la liberté de la personne.

Le Matin SUISSE

Bannir la clope des lieux publics (bis)

Un comité d'initiative populaire...

TRIBUNE DE GENÈVE tdg.ch

Offensive antitabac lancée à Genève

Une initiative veut exclure la fumée des lieux publics. Un groupe tiers appartenant presque en toute quiétude à la première ligne, mais le ne peut pas les seuls cibles. Tous les bâtiments dépendant de l'Etat et des communes sont menacés. Les habitants veulent remplir la liberté de la fumée par la liberté d'écouter.

Une initiative populaire déclare la guerre à la fumée

Santé - Le texte va jusqu'à exclure les coins fumeurs.

Parrainage TRIBUNE DE GENÈVE

LETEMPS.CH

RECHERCHE

DEPECHEZ Le Temps | Dépêche suisse

Genève: initiative pour interdire la fumée dans les lieux publics

ATS - 03.05.2005, 16:51

tsr.ch

télévision suisse romande

RECHERCHE VIDEO METEO

visionnez les émissions...

ACCUEIL ACTU SPORT EMISSIONS VIDEO SERVICES EVI

Le 19:30 - Femmes d'Idol 2005 02:35 Cancer du pomeau: interview de Françoise N...

Acte

Suisse

Monde

L'INFO

Genève: initiative pour interdire la fumée dans les lieux publics

LA CLOPE BANNIE DES LIEUX PUBLICS

NOUVEAU

Une initiative populaire...

Bistrot: des députés s'attaquent à la fumée

Le député...

HÔTELLERIE ET RESTAURATION Le syndicat consulte ses membres

Les employés disent non à la fumée

Les employés disent non à la fumée

Le syndicat...

swissinfo

International news and information platform

Dimanche 23.01.2005, CET 13:28

Les employés veulent des restaurants et des bars sans fumée

swissinfo 18 janvier 2005 10:11

DOSSIERS 2005 (XII)

La clope définitivement éradiquée des bistrots?

Fumée passive: le rapport qui relance le débat politique

Page 3

«Philip Morris n'a rien dit»

DOSSIERS 2005 CLOPE MISE AU BAN

La fumée bientôt interdite de lieux publics?

«Bénéfique pour tout le monde»

La chape...

oxy CIPRET

Communiqué de presse

L'enquête de GastroSuisse sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics est dénuée de toute validité!

/ispa

Schweizerische Gesellschaft für Alkohol- und andere Drogenprobleme

Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies

Instituto svizzero di prevenzione dell'alcolismo e altre tossicomanie

ISPA > Médias > Communiqués de presse

La protection des non-fumeurs dans les restaurants et les bars s'avère payante

La guerre de la fumée

Les Romands sont favorables à un interdiction

Une enquête...

Initiative populaire « Fumée passive et santé »

Pour la protection de toutes et tous contre l'exposition à la fumée de tabac
dans les lieux publics intérieurs ou fermés

Messages reçus sur le site www.prevention.ch

Messieurs, BRAVO pour votre action ! J'aimerais pouvoir participer à l'initiative aussi mais je suis français et détenteur d'un permis B et j'habite à Lausanne. est ce possible ? Le problème est le même ici et les comportements tout aussi inacceptables qu'à Genève. Nous devons continuer de demander une interdiction de la cigarette dans les lieux publics comme l'ont fait plusieurs pays et grandes villes dans le monde ! Meilleures salutations. B.C. Lausanne

Bravo bravo et bravo à cette initiative qui nous débarrassera de la fumée dans les lieux publics. Vivement le vote et l'on verra bien le résultat. Les extrémistes sont plutôt certains fumeurs et certainement pas ceux qui ne veulent plus être empoisonnés. Il n'y a pas de liberté véritable au détriment de la santé de ses proches. La personne qui fume en compagnie d'amis ou pire d'enfants n'a même plus l'excuse de ne pas savoir qu'il met en danger la vie des autres. C'est un égoïsme qui dépasse l'entendement. On peut discuter tant qu'on le veut mais les jours sont comptés pour la fumée reine et bientôt tout le monde trouvera normal de ne plus fumer dans les lieux publics. Pensez qu'il y'a encore quelques années il était possible de fumer dans un avion... Débillement dangereux au niveau de la sécurité et incroyablement nocif de massacrer le peu l'air qui tourne en circuit fermé dans un avion. A l'époque aussi les fumeurs trouvaient aussi anormal cette interdiction et maintenant excepté quelques extrémistes sans cervelles, les fumeurs sont désormais d'accord. Encore bravo à cette initiative et merci à ceux qu'il l'on proposée ! ouf... D.

Je travaille à Genève, mais je connais le phénomène à mon lieu de travail et surtout lorsque j'allais renouveler mon permis de séjour à l'OCP. C'est vraiment une bonne initiative qui mérite d'être encouragée. N.G. Nyon

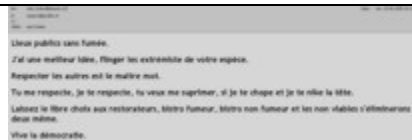
Bravo, battez-vous, battons-nous. Les jours des restos et bars enfumés sont comptés. Amicales salutations avec tout mon soutien pour votre action. A.C.

J'essaie de suivre de près l'actualité sur cette campagne "Lieux publics sans fumée", et plus particulièrement l'initiative populaire cantonale. Je me réjouis de voir qu'enfin,.... après de longues années d'attente, quelque chose se passe!!! Je fais complètement partie du groupe qui souhaite que cette initiative passe. [...] Je ne sors plus depuis des années, car je suis devenue "hyper sensible" à la fumée, et je ne la supporte vraiment plus du tout! Dans les restaurants, c'est vraiment la limite, ... car les gens mangent et donc fument moins, mais dans les bars/cafés par ex, c'est insupportable pour un non-fumeur! Bref, tout ça pour dire, maintenant que la machine est lancée, je me réjouis tellement et je souhaite en savoir plus. A QUAND (pouvons-nous espérer) LES LIEUX SANS FUMEE ? MERCI encore et bonne semaine. St.S.

bonjour, j'essaie de suivre de pres l'actualite sur cette campagne "lieux publics sans fumee", et plus particulierement l'initiative populaire cantonale. Je me rejouis de voir qu'enfin,.... apres de longues annees d'attente, quelque chose se passe!!! Je fais completement partie des groupe qui souhaite que cette initiative passe. Je voulais vous ecrire tout d'abord pour vous remercier d'un excellent travail, et je me demandais si vous pouviez me renseigner. Qu'est-ce qu'il peut se passer pour l'avenir ? A quoi servent toutes ces signatures ? et surtout QUAND allons-nous VOTER pour les lieux publics sans fumee ? et aussi si la votation passe, ... apres COMBIEN DE TEMPS pouvons-nous esperer voir la fumee DISPARAITRE des lieux publics ?

Merci d'avance de me renseigner! J'attends depuis tellement longtemps et je suis SI CONTENTE que quelque chose se passe! Je ne sors plus depuis des annees, car je suis devenue "hyper sensible" a la fumee, et je ne la supporte vraiment plus du tout! Dans les restaurants, c'est vraiment la limite, ... car les gens mangent et fument moins, mais dans les bars/cafes par ex, c'est insupportable pour un non-fumeur!

Bref, .. tout ca pour dire, maintenant que la machine est lance, je me rejouis tellement et je souhaite en savoir plus. A QUAND (pouvons-nous esperer) LES LIEUX SANS FUMEE ? MERCI encore et bonne semaine. St.S.



Lieux publics sans fumée. J'ai une meilleur idée, flinger les extrémiste de votre espèce. Respecter les autres est le maitre mot. Tu me respecte, je te respecte, tu veux me supprimer, si je te chope et je te nike la tête. Laissez le libre choix aux restorateurs, bistro fumeur, bistro non fumeur et les non viables s'éliminerons deux même. Vive la démocratie



Juste pour vou dire qu'une initiative comme là votre est une honte pour notre pays. Je préfère arrêter d'écrire ce mail, tellement la colère et la haine monte en moi... Nous avons créé des espaces non fumeurs dans bien des lieux pour votre bien être, en ferrez-vous autans à notre égard? Je ne vous salue pas

Bonjour, Je désire commander 10 feuilles d'initiatives lieux publics sans tabac. Mon adresse :... D'avance, je vous remercie et vous félicite pour cette initiative. A.G.

Bonjour, Tout d'abord, bravo pour votre initiative! J'en rêvais, vous l'avez fait. Plusieurs de mes amis sont prêts à signer (malheureusement plusieurs n'ont pas le droit de vote, dont mon mari qui est fumeur!) et je voulais juste partager avec vous ma déception par rapport à la réaction de certaines personnes non-fumeuses de mon entourage. Elles ne veulent pas signer car elles trouvent cela trop "extrémiste", c'est bien dommage... J'espère néanmoins que la plupart des personnes vont réagir avec du bons sens (la santé de tout le monde), plutôt qu'à la sacro-sainte liberté des fumeurs. Combien de signatures avez-vous déjà récoltées ?? Avez-vous du succès ? Merci, N.



Message tiré de l'article 8.1 de la Convention-Cadre de l'OMS, traité signé par 168 pays dont la Suisse

J'ai remarqué une importante campagne de publicité ayant comme support les trams de Genève, apparemment organisée par votre association ou des associations voisines, et dénonçant les effets nocifs de l'exposition à la fumée de tabac. Je vous signale que les affirmations explicitées par ces messages publicitaires sont mensongères et sont de nature à inquiéter et culpabiliser inutilement la population. En effet, l'effet de la fumée passive n'a pas pu être démontré ni mesuré scientifiquement. Le prétendre est accorder crédit à la "junk-science", phénomène très fortement dénoncé aux USA (cf. www.forces.org). Au nom de la santé publique, je vous serai donc reconnaissant de bien vouloir faire cesser cette campagne publicitaire. J.-J.S. Genève


Le site www.forces.org est celui des pro-tabac payés par l'industrie, qui traite les spécialistes de la prévention de "fascistes de la santé" (voir l'article de leur chroniqueur Pierre Lemieux). P.

Bonjour et merci par avance pour l'envoi d'une feuille initiative sans fumée à signer. Nous sommes mon mari et moi-même propriétaires du restaurant... Depuis 3 ans nous avons proscrit la fumée à midi... Le soir, l'interdiction est beaucoup plus délicate et moins bien comprise au restaurant. Source de discussions sans fin, très franchement une interdiction générale dans les locaux publics à Genève nous arrangerait bien. Merci encore pour votre travail. Une non fumeuse qui ne l'a jamais été et ne le sera jamais. S.T.

Voyez le message ci-dessous que nous adresse T. GastroSuisse est en train de fortement radicaliser sa position et réagit violemment aux mouvement émanant de la base de la clientèle des établissements publics pour une interdiction totale de fumer. Cela ne fait que renforcer la nécessité d'une législation stricte et claire. Cordialement, P.

Chers amis, l'autre jour, en attendant ma pizza a l'emporter dans la fumee, j'ai eu l'occasion de feuilleter la dernière édition du "gastro journal", publication hebdomadaire de Gastro Suisse.

Effectivement, il y avait un article sur la "menace de prohibition" que représente notre lutte pour l'air pure dans les restaurants.

[L'article](#)  est accessible sur le web:



Je mets en annexe une version pdf de l'article. **Face à la menace de prohibition: réagir !** GastroJournal 18 2005 *.pdf. L'article donne le conseil tres net d'introduire des zones non-fumeurs autant que possible. Ce qui me choque particulièrement, c'est que la SEULE raison et motivation pour ces zones non-fumeurs semble etre d'eviter "davantage de prescriptions et reglements limitatifs"!! Nulle part est mentionnee la sante des clients!

Avec ces declarations, les restaurateurs fournissent eux-memes la preuve que les reglements et prescriptions sont absolument necessaires: tres evidemment, ils ne feraient rien du tout sans la perspective concrete d'une reglementation stricte! Cela me fait vraiment reflechir, si la sante des clients est la derniere priorite des restaurateurs suisses... Avec mes meilleures saluations, T.

Hello S., c'est super cool ça !!! Bravo d'avoir pris l'initiative de faire signer à... Pour les feuilles remplies, tu peux les mettre dans mon casier (près de la petite porte) et je passerai les récupérer. Si tu as besoin de formulaires imprimés, je peux t'en fournir autant que tu le souhaites. Tu sais, il y a beaucoup de fumeurs qui signent aussi. Bien à toi. R.

Bonjour, Vous le savez peut-être déjà ... Une initiative populaire vise à changer la constitution du Canton de Genève intitulée "Fumée passive et santé". Lors du lancement de cette initiative, la Tribune de Genève a fait paraître l'éditorial suivant. Il constitue une bonne argumentation en faveur de la législation souhaitée. Bonne lecture et cordialement, R.I.

Editorial de la Tribune de Genève publié le 04 mai 2005. Il faut faire la guerre aux fumeurs. Marc Bretton

Faut-il déclarer la guerre aux fumeurs? Oui. Dans les lieux publics fermés, les cafés, les restaurants, ils empestent et s'imposent sans vergogne. Tolérance? Elle a assez duré. Le soussigné, fumeur succombant avec délice aux charmes du Havane et à la douceur du tabac de Virginie, l'affirme bien haut.

En Italie ou en Irlande, les restaurants et autres cafés sont débarrassés de leurs voiles de fumée. Enfin des pays dans lesquels on n'abrège plus son repas pour aller respirer l'air pur!

Peut-on fumer et défendre une interdiction partielle de fumer? Naturellement. D'abord, nos penchants ne nous donnent pas le droit d'enfumer nos voisins. Ensuite, il n'y a aucun plaisir à fumer par procuration la Gitane d'un quidam quand on boit son café. Quand je veux fumer, je fume seul ou à l'extérieur. Aucun problème. Le seul obstacle, c'est que les nicotinomanes sont rarement capables de s'abstenir d'en griller une quelles que soient les circonstances. Pourquoi? Parce que le tabac est addictif. La politesse pèse peu face à la sensation de manque.

Interdire le tabac dans les lieux publics fermés, c'est donc faire le bonheur de tous. Des fumeurs malgré eux, mais surtout des non-fumeurs, qui n'ont pas à subir les lubies de leurs voisins, quelle que soit la satisfaction qu'elles leur donnent.

Bonjour, BRAVO pour avoir lancé l'initiative!!! j'ai déjà signé, je la diffuse autour de moi et je la fais signer à tout ceux que je connais! à bientôt L.R.

Chères amies, chers amis, voici en annexe (en format pdf, que vous pouvez imprimer et signer) la feuille de cette initiative. Signer cette initiative ce n'est pas aller contre les fumeurs, mais c'est respecter la liberté et la santé de ceux qui ne fument pas. La liberté du fumeur s'arrête là où celle du non-fumeur commence: ne nous imposez pas votre fumée! Amicalement L.R.

Bravo pour l'initiative ! Je l'ai affichée dans ma salle d'attente! Il faudrait obtenir le soutien de l'AMG. Je joins une copie de lettre que publiera la Tribune. Amitiés, Dr M.S.

Bonjour! Un grand bravo pour le lancement de cette initiative populaire. Je lui souhaite tout le succès qu'elle mérite! Ici en Valais nous n'en sommes pas encore là, mais le ver anti-tabac est déjà dans le fruit ! Ce n'est plus qu'une question de temps et de patience. Vinceremos! Dr H.V.

BIEN FAIT...J'ai donné la nouvelle au media tessinois. Ciao, A.P.

Bonjour, Etant domicilié sur le canton de Vaud, il semble que je ne peux malheureusement pas signer votre initiative. Je suis par contre complètement acquis à cette idée. Il est vraiment grand temps de supprimer le fléau de la fumée passive dans les lieux publics, les lieux de travail, les trains, bus, etc... J'ai entendu que les chambres fédérales avaient discuté la question dernièrement, savez-vous où en sont les choses ? Et au niveau vaudois ? Merci pour vos éclaircissements et bonne chance à votre initiative!! F.R.

Peux-tu faire envoyer 10 formulaires de notre initiative à Mme C.E. et M. A.E. Ils sont enchantés de notre initiative et veulent nous aider à récolter des signatures. Amitiés. R.B.

Bonjour, J'ai lu aujourd'hui en vitesse dans la Tribune de Genève un article sur une pétition ou référendum en vue de supprimer le tabac dans les lieux publics et fermés. Je serais très intéressée de signer cela, mais comment doit-on procéder ? Mes coordonnées:... Merci de votre réponse. Cindy

Je suis totalement en faveur de l'interdiction de fumer dans tout lieu public fermé. B.B.

Bonjour, Je désire participer activement à la réunion des 10'000 signatures nécessaire à votre initiative. Est-ce qu'un formulaire est disponible quelque part? via internet? Toutes mes félicitations pour cette initiative! C.G.

Cher Monsieur, J'ai entendu parler d'une récolte de signatures en vue d'une votation contre la fumée. Pourriez-vous me faire parvenir cette pétition que je ferais volontiers circuler ? Pensez-vous que nous avons des chances de gagner cette partie en passant par une votation populaire ? Par avance je vous en remercie et vous souhaite une très bonne journée. M.G.

Bonjour, Je serais disponible dès juin pour récolter des signatures pour l'initiative. Bien à vous, J.P.

Bien joué! Félicitations. On va mettre un lien sur le site. J.E.

Je viens d'apprendre le lancement d'une in pour interdire la fumée dans les lieux publics...je suis prêt à participer à la récolte de signatures, voire à intégrer ce comité... L.R.

Messieurs, J'ai lu dans la Tribune d'Genève d'aujourd'hui que vous projettez d'introduire une initiative populaire contre le tabagisme. Depuis mon arrivée en Suisse, en decembre 2003, je suis choquée d'être confrontée à la fumée passive partout où je vais, que ce soit dans les centres commerciaux, dans les trains, dans les immeubles... Ayant vécu dans plusieurs pays européens, dont la France, la Belgique (qui aura bientôt une loi interdisant de fumer dans les restaurants et les cafés), la Grande Bretagne et l'Allemagne, je considère la politique Suisse en matière de protection contre le tabac comme très arriérée et coûteuse... B.S.

Bonjour Monsieur, Je tenais à vous féliciter pour cette nouvelle initiative concernant les lieux public sans fumée, je vais tenter d'en faire l'echo par le biais du web et de transférer le site de carrefour prévention afin de récupérer le maximum de signatures. Encore bravo! En souhaitant vivement avoir l'occasion de vous revoir, recevez mes meilleures salutations. L.A.

Bonjour à toutes et à tous, Excellente initiative! Les lieux publics à Genève sans tabac! www.prevention.ch. Vous aussi vous pouvez contribuer à faire évoluer votre santé et celle de vos enfants en signant cette pétition. Les fumeurs ne sont pas la cible des non-fumeurs mais plutôt celle des maladies liées directement à la fumée passive. Je compte sur vous pour que Genève soit toujours un exemple de qualité de vie: son lac, ses montagnes...et ses lieux publics sans fumée! PS:Faites circuler ce message. A très bientôt. L.A.